



Objet : Avenant – Extension du dispositif de vidéo protection urbaine

Le Maire de la Commune de Mesnils-sur-Iton,
Vu l'article L.2122-22 (4°) du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance du 26 novembre 2018 relative à la commande publique,
Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du nouveau code de la commande publique,
Vu la délibération n°2020-036 du 10 juillet 2020, déléguant au maire le pouvoir « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »
Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique,
Vu la décision d'attribution n°2021-10-04 du 13 septembre 2021,
Considérant que cet avenant s'élève à 3 140,00€ HT (plus-value) soit 3 768,00€ TTC ; que le montant initial du marché était de 67 565,40€ HT ; que le nouveau montant du marché s'élève à 70 705,40€ HT.

DÉCIDE

Article 1^{er} : de procéder à la signature de l'avenant n°1 du marché d'extension du dispositif de vidéo protection urbaine, dont le titulaire est l'entreprise SPIE CITY NETWORKS SAS – 38 rue du bois des coutures – ZAC du long buisson –76410 CLEON.

L'avenant ayant pour objet le changement d'angle de vue de caméras existantes, le remplacement des onduleurs, issus de la première phase, défaillants et l'ajout de matériels supplémentaire pour le coffret vidéo situé rue de Verneuil.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :
○ Monsieur le Préfet de l'Eure,
○ Monsieur le Trésorier de Breteuil sur Iton.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200084812-20221122-2022-11-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2022

Notification : 29/11/2022



Décision portée à l'information du conseil
municipal du :

Fait à Mesnils-sur-Iton, le 22 novembre 2022
Colette BONNARD,
Maire,

